

FORMATION DES MEMBRES DU CSE : VOLET SOCIAL



PARTICIPANT(S) :

Membres titulaires du CSE

ORGANISATION :

Durée : 14 heures

Rythme : 2 journées

Horaires : A déterminer.

Dates : A déterminer.

Lieux : En entreprise ou au Campus du Lac Bordeaux ou Campus de Libourne.

INTERVENANT(S) :

Expert en Droit du travail

MODALITÉS :

1 350 euros net de TVA / jour pour un groupe de 10 personnes maximum.

Soit

2700 euros net de TVA pour un groupe de 10 personnes maximum.

Il conviendra en outre de prévoir les frais de vie et de déplacement du formateur si la formation se déroule dans votre entreprise.

VALIDATION DE LA FORMATION :

L'intervenant mesurera, tout au long de la formation, l'acquisition des connaissances des participants à travers la mise en place de situation in situ.

Délivrance d'une attestation de formation conforme à la législation en vigueur.

Un support de cours sera remis à chaque participant.

CAMPUS DU LAC
N° SIRET 410 581 102 00010
Code APE-NAF 8542Z
N° Existence 7233 042 4333

Site de Bordeaux
10 rue René Cassin – CS 31996 –
33071 Bordeaux Cedex
Tél. 05 56 79 52 00
campus@formation-lac.com

Site de Libourne
7 Bis rue Max Linder 33504 Libourne
Cedex tél : 05 57 25 40 66
campus@formation-lac.com

OBJECTIFS

Nature de l'action : Acquisition de compétences

Être capable de :

- Maîtriser le fonctionnement et les attributions du CSE.
- Identifier les aménagements possibles de cette nouvelle instance.
- Connaître les moyens dont disposent les membres du CSE pour exercer leur mandat.

MÉTHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

Méthodologie basée sur l'alternance de cours théoriques et techniques autour de mises en situation pratiques.

CONTENU DU PROGRAMME

IDENTIFIER LA PLACE DU CSE DANS LE DIALOGUE SOCIAL

La situation du rôle de chaque instance représentative au sein de l'entreprise : CSE central, CSE, conseil d'entreprise, représentant de proximité.

L'impact des ordonnances sur les équilibres du dialogue social.

L'impact de la taille de l'entreprise sur les missions et fonctions du CSE (seuil critique de 50 salariés).

MAITRISER LES REGLES DE FONCTIONNEMENT DU CSE

La composition du CSE et le rôle de chaque membre : président, assistant du président, titulaire, suppléant, secrétaire, trésorier, représentant syndical du CSE.

Le statut des membres.

Les commissions obligatoires du CSE.

Les enjeux de la rédaction et de la formalisation du règlement intérieur.

CERNER LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT ALLOUES AU - CSE

Les moyens budgétaires : modalités, calcul, utilisation et transferts possibles entre les budgets.

Le respect des règles URSSAF dans la gestion des activités sociales et culturelles

Le respect des obligations comptables.

Les moyens de fonctionnement : locaux, matériel.

Les heures de délégation : nouvelles possibilités de partage et de report et règles d'utilisation.

La responsabilité civile et pénale.

Le respect du secret professionnel et de la confidentialité.

La connaissance du statut protecteur des élus et ses conséquences.

Le délit d'entrave.

S'APPROPRIER LES DIFFÉRENTES MISSIONS DU CSE

Les missions économiques.

Les missions en matière de santé et sécurité au travail.

Les missions de négociation des accords.

Les commissions du CSE.

Les missions sur les activités sociales et culturelles.

PRÉPARER ET ORGANISER LES MISSIONS DU CSE

L'appropriation du cadre légal de l'organisation et de la préparation des réunions : réunion ordinaire et extraordinaire ; convocation ; ordre du jour ; avis ; PV.

L'identification des leviers d'action dont dispose le CSE pour remplir son rôle : recours à une expertise ; droit d'alerte ; refus d'avis ; interruption de séance ; demande de réunions exceptionnelles.